

Délibération n° 2020-71

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À LA GESTION DU "FONDS RÉSILIENCE ILE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITES " AVEC INITIACTIVE ILE-DE-FRANCE**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	75
Présents	:	62
Présents et représentés	:	65
Votants	:	65

Le mercredi 10 juin 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 04 juin 2020, s'est réuni à 18h00, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Babacar	FALL	Commune des Ulis
Madame	Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Monsieur	Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur	Xavier	BERNARD	Commune de Longjumeau
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2020-71
-------------------------

Madame Michèle	FRERET	Commune de Massy
Madame Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Monsieur Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Madame Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

Délibération n° 2020-71
-------------------------

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Olivier THOMAS donne pouvoir à Madame Catherine DELAITRE

Monsieur Roger DEL NEGRO donne pouvoir à Madame Hella KRIBI-  
ROMDHANE

Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

**DELEGUES ABSENTS**

Madame Geneviève	BESSE	Commune d'Epina-sur-Orge
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epina-sur-Orge
Monsieur Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Madame Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Martine	THIERRY	Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Mustapha MARROUCHI**

**Objet :       AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION  
RELATIVE À LA GESTION DU "FONDS RÉSILIENCE ILE-DE-FRANCE ET  
COLLECTIVITES " AVEC INITIACTIVE ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU le règlement (UE) 1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1) ;

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

VU le régime d'aide d'Etat SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises ;

VU l'article L.1511-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France du 11 juin 2020 abondant le fonds Résilience ;

VU le courrier de proposition création et gestion d'un fonds Résilience TPE et structures de l'ESS en date du 23 mai 2020 ;

VU la décision du Comité National d'Engagement de la Banque des Territoires de juin 2020 ;

VU la délibération n°2020-70 du Conseil communautaire du 10 juin 2020 relative à l'adoption du règlement « Fonds de Résilience Ile-de-France et collectivités » ;

CONSIDÉRANT, le déploiement de la pandémie Covid19 depuis fin janvier 2020, la France a pris la décision le 16 mars 2020, la fermeture de tous les lieux publics non indispensables à la vie du pays. La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a instauré un état d'urgence sanitaire. Dans ces conditions, de très nombreuses entreprises ont dû cesser leur activité. D'autres connaissent une très forte baisse de leur chiffre d'affaires et risquent la faillite ;

CONSIDERANT, la nécessité de relancer l'activité des TPE-PME dans les mois à venir et financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissement matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement,...), et permettre ainsi la reprise de leur activité économique de manière pérenne, la Région met en place un Fonds de résilience dans le cadre de son plan de relance de l'activité économique francilienne. La Banque des territoires participe à ce fonds à la même hauteur que la Région. Certaines collectivités territoriales infra-régionales d'Île-de-France ou EPCI-EPT peuvent également être autorisées à abonder ce fonds de résilience ;

CONSIDERANT, la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay d'intervenir rapidement pour soutenir le tissu économique local, des discussions sur ce dispositif de soutien lors des trois réunions de bureaux communautaires du 16 avril, du 1<sup>er</sup> mai et du 7 mai 2020 ;

Délibération n° 2020-71

CONSIDERANT, la présentation des principes du fonds résilience régional et du vote d'une enveloppe de 3 Millions d'euros pour le soutien aux entreprises de la Communauté Paris-Saclay lors du Conseil communautaire du 7 mai 2020 ;

CONSIDERANT que le règlement du fonds précité définit InitiActive Ile-de-France comme étant la structure gérant et opérant le « Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités » ;

CONSIDERANT la convention de dotation du fonds de « Résilience Ile-de-France et collectivités » ci-annexée ;

*APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. APPROUVE la convention de dotation du « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités »
2. AUTORISE le Président à signer la convention avec InitiActive Ile-de-France et ses avenants éventuels.

Fait et délibéré le mercredi 10 juin 2020  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (65 VOIX)

65 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Madame Catherine LANSIART, Madame Florence NOIROT, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Babacar FALL, Madame Michèle DESCAMPS, Monsieur Paul LORIDANT, Madame Françoise MARHUENDA, Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN,

Délibération n° 2020-71

Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Paul RAYMOND, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Gérard DOSSMANN, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200610-lmc131417-DE-1-1

Date AR Préfecture :

17/06/20

- Affichée / Publiée le 17 juin 2020

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).